

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal  
tenue le 3 septembre 2019 à 19h30 à la salle du conseil  
située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de  
Kamouraska**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS,  
Michel Viens,  
Yves Lapointe,  
Renaud Ouellet  
Et Raymond Frève.

**Sont absents :** Messieurs LES CONSEILLERS  
Charles Montamat  
Et Francis Boucher.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-09-2019**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**02-09-2019**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 août 2019;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-

de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

03-09-2019

### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2019 pour le mois d'août 2019;

Prélèvements directs : 143 813,36 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 390,23 \$

- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$

Salaires : P.P. 17, 18 : 13 581,71 \$

Frais Desjardins : 55 \$

Liste des comptes à payer au 31 août 2019 : 29 075,19 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition d'Yves Lapointe et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

04-09-2019

### **OCTROI DE CONTRAT À PAVAGE CABANO LTÉE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE À ÊTRE EFFECTUÉS SUR LE 5<sup>E</sup> RANG EST**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offre a été publié sur SEAO et dans le journal *Le Placoteux* pour des travaux de pavage (couche de roulement) sur le 5<sup>e</sup> rang Est sur une distance de 750 mètres ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une soumission de *Pavage Cabano Ltée* pour la réalisation de ces travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue est conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix demandé par le soumissionnaire est de 118 439,11\$ taxes incluses;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de *Pavage Cabano Ltée* au prix de 118 439,11\$ taxes incluses pour la réalisation des dits-travaux.

05-09-2019

**AUTORISATION DE RELOCALISER LA SERVITUDE ET DE DÉPLACER LA CONDUITE D'ÉGOÛT SANITAIRE DU 330, RUE PRINCIPALE OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 330 rue Principale Ouest fera construire sous peu une maison neuve sur le lot lui appartenant;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage attenant à la maison va empiéter sur la servitude d'égouttement notariée associée à la conduite d'égout sanitaire de cette résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire s'est engagée par écrit à régulariser la situation à ses frais avec l'accord de la municipalité;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la relocalisation de la servitude et le déplacement de la conduite d'égout sanitaire de la propriété située au 330, rue Principale Ouest. Les travaux de déplacements de la conduite d'égout sanitaire seront aux frais du propriétaire, de même que les frais de notaires relatifs au déplacement de la servitude associée à ladite conduite. Les travaux devront être supervisés par Gérald St-Pierre, employé municipal et la propriétaire devra se conformer à ses directives. La propriétaire devra également réparer, à ses frais tout bris qui pourrait survenir lors de la relocalisation de la conduite d'égout sanitaire et qui pourrait porter préjudice aux installations municipales.

06-09-2019

**AUGMENTATION DU PRIX DES LOYERS SITUÉS AU 300 RUE PRINCIPALE OUEST, APPARTEMENTS B ET C**

**CONSIDÉRANT QUE** le loyer du 300, rue Principale Ouest, appartement B, est de 360\$ par mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le loyer du 300, rue Principale Ouest, appartement C, est de 310\$ par mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une augmentation de loyer pour les appartements B et C du 300, rue Principale Ouest, de 10\$ par mois chacun. Cette hausse sera effective à partir de janvier 2020.

Les locataires seront avisés de l'augmentation par un avis écrit qui leur sera remis dans les délais prescrits par la loi.

07-09-2019

**AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE**

## **PARTICIPER AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QU'**un colloque de zone aura lieu le 5 septembre prochain pour les directeurs municipaux de la région à Sainte-Hélène-de-Kamouraska au coût de 65\$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité de formation et de réseautage sera profitable à la directrice générale nouvellement entrée en poste ;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la participation de la directrice générale au colloque de zone qui aura lieu le 5 septembre prochain à Sainte-Hélène-de-Kamouraska et assume les coûts d'inscription à ce colloque qui sont de 65\$.

**08-09-2019**

## **AUTORISATION POUR LA MAIRESSE DE PARTICIPER À LA FORMATION « MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX » OFFERTE PAR LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » sera offerte le 21 septembre prochain par la FQM à Saint-Pascal entre 8h30 et 16h au coût de 440\$.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nancy St-Pierre, mairesse, est intéressée à participer à cette formation ;

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la participation de la mairesse à la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » qui sera offerte le 21 septembre prochain par la FQM à Saint-Pascal et assume les coûts reliés à cette formation qui sont de 440\$.

**09-09-2019**

## **CHOIX D'UNE OPTION CONCERNANT LA CIRCULATION DURANT LES TRAVAUX QUI SERONT EFFECTUÉS PAR LE MTQ EN 2021 OU EN 2022 SUR LE PONT P-3411**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des transports du Québec effectuera la réparation du Pont P-3411 situé sur la route de l'Église au-dessus de la Rivière-du-Loup en 2021 ou en 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des transports du Québec a soumis deux scénarios possibles à la municipalité :

- Scénario 1 : Un détournement du trafic via le rang 4 et la route Ennis permettra la réalisation des travaux à l'intérieur d'un délai de 17 semaines, entre la mi-mai et le début septembre.

- Scénario 2 : Les travaux pourraient être effectués, en phase en alternance sur le pont, sans détournement du trafic, mais à l'intérieur d'un délai de 24 semaines, entre le début mai et la mi-octobre.

**CONSIDÉRANT QUE** le scénario 2 sera plus coûteux pour le ministère des transports et donc pour les contribuables ;

**CONSIDÉRANT** la vocation agricole de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et la réalité vécue durant la période estivale par les producteurs qui ont des terres des deux côtés du pont ;

**CONSIDÉRANT QUE** le centième anniversaire de la municipalité aura lieu en 2022 et que des festivités auront lieu pour le célébrer ;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska opte pour le deuxième scénario proposé par le ministère des transports, soit la réparation du pont P-3411 sans fermeture du pont. Le conseil préconise l'année 2021 pour la réalisation des travaux afin d'éviter que la circulation soit gênée lors des festivités qui auront lieu en 2022, à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité.

10-09-2019

**OCTROI D'UN CONTRAT À ARPENTAGE DE LA CÔTE-DU-SUD POUR LA DIVISION DU LOT 5 170 746 SUR LEQUEL EST SITUÉE L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le site ÉcoFlo no 3 et l'ancienne caserne se trouvent tous les deux sur le lot 5 170 746 appartenant à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite mettre en vente l'ancienne caserne tout en restant propriétaire du site Écoflo no 3 ;

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroi un contrat à Arpentage de la Côte-du-Sud pour la division de ce lot au montant de 1 500\$ plus taxes, montant auquel viendra s'ajouter un deuxième montant de 194\$ non taxable pour les frais de cadastre.

11-09-2019

**DONS COMMANDITES**

Il est proposé par Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska verse les commandites suivantes :

Renaud Ouellet se retire, car il déclare avoir un conflit d'intérêt.

- 1 000 \$ pour le festival d'automne organisé par la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska, pour un montant total de 1 200\$.

- 100\$ pour le groupe Santé-Entraide de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

- 50 \$ pour l'unité Dorémy de Saint-Pascal.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**12-08-2019**

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h20.

---

**Nancy St-Pierre, mairesse**

---

**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**